**MOHAMMAD IBRAHIM TOURE**

**GESTION FINANCIERE POUR LES ONG**

**Module 2**

**Réponse aux missions**

1. Le bénéfice est l’excédent brut des produits sur les charges d’une entité en une période comptable.

Pour une entité commerciale :

Le bénéfice d’exploitation est le bénéfice généré de l’activité ordinaire de l’entreprise.

Le bénéfice hors d’exploitation est le bénéfice réalisation suivant à la réalisation des activités qui n’est le domaine de l’entité.

Par exemple : A la suite de la sortie d’un actif dans le patrimoine de l’entité, elle peut décider de faire une reforme de ce bien par la vente avec un bénéfice.

1. Le bilan est une photocopie de la situation financière d’une entité en une période donnée regroupé en poste d’actif et passif.

On entend par « groupement » et « sérialisation » des actifs et passifs le processus de préparation du bilan. Il permet de s’approprier aux divers éléments qui ont de même nature ; ensuite rassemblé les postes d’actif et passif afin de permettre la présentation du bilan.

2. Out standing des frais : La vie de l’entreprise est découpée en exercice qui découle sur 12 mois considérer comme période comptable. Durant cette période, l’entreprise pourrait faire des prestations ou recourir à des prestations. Si à la fin de cette période l’entité consomme des charges et que la facture lui parvienne qu’à l’année qui suit la fin de la période consommée alors pour le respect du postulat de spécialisation des exercices, l’entité fait une estimation de cette charge qui est enregistrée comme à charge à payer.
3. Revenus charges à payer :
4. Immobilisations incorporelles : Ils sont des actifs, des biens durables dans l’entité qui n’ont pas de corps physique.
5. Actifs fictifs : Ce sont des éléments sans valeur inexistant qui représentent des pertes, des frais encourus dans le passé qui ne peut être récupéré à l’avenir. Des frais d’établissement, charges à repartir sur plusieurs exercices, primes de remboursement des obligations.
6. Le coût de la conversion : Il intervient dans la formation des coûts réels dépensés par l’entité. Il comprend des frais direct, le fret ou le transport interne, main d’œuvre directe.
7. Coût des marchandises vendues : Lors de la vente des marchandises l’entité aura recours à des charges supplétives pour la distribution de ses marchandises. De ce fait le coût serait la somme de la marchandise brute et les charges directe pour la revente de la marchandise.
8. Direct par rapport aux dépenses indirectes : Les dépenses directes sont des charges qui ont été calculées et qui interviennent directement et connues à l’avance lors de l’achat des dépenses des marchandises ou la production d’un bien ou service ; par exemple : la main d’œuvre, les matières premières, les frais de transport, etc….

Tandis que les dépenses indirectes sont des charges qui n’ont aucun lien avec l’achat de la marchandise ou la production d’un bien ou service mais peuvent y être rattachées ; par exemple : La location du loyer, la rémunération de la direction et des autres services locaux.

La comptabilité étant une science, une technique et un art, le processus d’enregistrement, de classification, résumant l’analyse et l’interprétation des transactions financières. Elle a des objectifs principaux qui sont :

* Tenir le registre systématique de l’entité : L’entité fait une multitude de transactions des données à caractère financière avec d’autres tiers impossible de les mémorisée alors elle permet d’enregistrer au jour le jour ces transactions.
* Déterminer le résultat de l’entité : Le but d’une entité commerciale est de faire des profits tout en comparant les dépenses aux recettes alors sans une bonne organisation comptable difficile pour elle de connaître son résultat escompté au cours d’une période comptable.
* Connaître la situation financière de l’entreprise : Au cours d’une période comptable les dirigeants de l’entité auront besoin de la situation financière en fin de prendre des décisions. Cela est possible avec l’aide d’un bilan dans lequel est classé ce que l’entité est propriétaire et ce qu’elle n’est pas propriétaire.
* Fournir l’information comptable aux parties intéressées : L’information comptable est utilisée par divers parties à savoir l’utilisateur interne et l’utilisateur externe. En ce qui concerne les utilisateurs externes, l’information comptable leur sont communiqué sous la forme d’un rapport annuel. Les différentes parties intéressées par les états financiers sont :

1. **Propriétaire/actionnaire** : Ils s’intéressent à l’information comptable pour évaluer la performance des gestionnaires et le type de gestion de l'organisation de l'entreprise.
2. **Les** **investisseurs** : Les personnes qui veulent investir par l’achat des actions, voudraient savoir comment sont récompensés les investissements déjà réalisé dans l’entité.
3. **Les** **prêteurs** : Plus l’activité de l’entité s’accrois, elle a besoin des fonds et les banques sont les mieux placées pour débloquer des fonds pour l’activité de l’entité. Avant cela, elles auraient besoin de savoir si l’entité est solvable ou pas et seule l’information comptable peut fournir.
4. **Les** **créanciers** : Sont des tiers qui fournissent des biens et service à l’entité à crédit. Ils sont également intéressés à connaître la solvabilité de l'entreprise. Les informations comptables les aide grandement à évaluer la capacité de l'entreprise à ce crédit qui peut être accordée.
5. **Les** **gestionnaires** : L'information comptable est très utile aux gestionnaires. Il les aide à planifier, contrôler et évaluer toutes les activités commerciales. Ils ont également besoin d'information pour prendre diverses décisions relatives à l'entreprise.
6. **Gouvernement** : Le gouvernement peut être intéressé par l'information comptable d'une entreprise en raison de la fiscalité, la législation du travail et des entreprises. Les états financiers sont d'une grande importance pour l'évaluation de la dette fiscale de l'entreprise.
7. **Employés** : Les employés de l'entreprise sont également intéressés à connaître l'état des affaires de l'organisation dans laquelle ils travaillent, afin de savoir comment leurs intérêts sont en sécurité dans l'organisation.
8. **Des chercheurs** : L'information comptable est une valeur inestimable pour les chercheurs qui entreprennent des recherches en théorie comptable et des pratiques.
9. **Des citoyens** : Un citoyen comme électeur et contribuable peut être intéressé de connaître les informations comptables pour mesurer la performance du gouvernement Société ou une préoccupation d'utilité publique.
10. Les concepts sont l’ensemble des principes qui régissent la comptabilité.

Ces concepts permettent au comptable de traiter toutes les transactions affectant le patrimoine de l’entité enfin de fournir une image fidèle, un compte sincère et régulier de l’entité.

1. **Le concept de l’entité** : il faut différentier le compte de l’entité au compte de l’exploitant. Le propriétaire étant le créancier de l’entité
2. **Le concept de l’argent de mesure** : La monnaie étant un instrument qui permet d’enregistrer deux unités de mesure différentes. L’argent, le dénominateur commun permet à la comptabilité d’enregistrer les données à caractère financière.
3. **Le concept de preuve** : La finalité de la comptabilité est de fournir une image fidèle des opérations de l’entité. A cet effet, toutes les opérations doivent être accompagné par une preuve matérielle et auditable.
4. **Le concept de l’enregistrement historique** : Toutes les opérations enregistrées doivent être en rapport avec l’activité de l’entreprise dans une période donnée et non les transactions futures qui sera difficile de les identifié avec précision.
5. **Le concept des coûts** : Le coût d’entrée d’un bien figurant dans le bilan doit être la même à la sortie du bilan.
6. **Le concept d’image double**: C’est le concept de base de la comptabilité. Toutes les transactions enregistrées à un double effet. Chaque récepteur est aussi un donateur et chaque donateur est également un récepteur.
7. Selon le concept de double aspect toutes les recettes créent des obligations correspondantes pour leur remboursement, En d'autres termes, une contribution à l'entreprise, que ce soit en espèces ou en nature, non seulement augmente ses ressources (actifs), mais aussi ses obligations (passif / actions) de façon correspondante. Ainsi, à tout moment donné, l'actif total et le passif total doivent être égales.
8. Le comptable en management joue un rôle important dans le processus de prise de décision et il dépend de sa position et les exigences de l'organisation. Le processus comptable est divisé en quatre étapes:

(i) Enregistrement des transactions,

(ii) Classer Les transactions,

(iii) Résumer les transactions et

(iv) Interprétation des résultats.

L'enregistrement des transactions dans les livres de comptes est basé sur l'équation comptable.

1. Les concepts à observer lors de l’établissement de l’information comptable :
2. Le concept de continuité d’exploitation : Selon ce concept, l’entité doit établir ses rapports financiers dans la mesure qu’elle n’a pas l’intention d’arrêter ou de réduire ses activités ; car on suppose que sa vie est indéfinie.
3. Le concept de la période de comptabilité : Les états financiers de l’entité sont préparés pour une période comptable donnée en vue de dégager le résultat de l’exercice. En général, cette période coïncide avec l’année civile ou l’année fiscale.
4. Le concept de jumelage ;
5. Le concept de conservation ;
6. Le concept de cohérence ;
7. Le concept full Disclosure ;
8. Le concept de l’importance significative ;
9. L’entité commerciale est régie par les règles et droits qui normalisent les activités. De même pour la tenue de la comptabilité, il y a des règles et concepts qui permettent à la bonne tenue. Ce sont les idées fondamentales ou des hypothèses de base qui sous-tendent la théorie et la pratique de la comptabilité financière et des règles de travail générales pour l'ensemble des activités comptables élaborées et acceptées par la profession comptable.
10. La normalisation de la pratique comptable permet le libre-échange entre les gestionnaires comptables à travers une langue Les normes comptables publiées par l'Institut indien des experts-comptables agréés (ICAI), qui sont en grande partie basées et convergées avec les normes IFRS, s'appliquent. Les états financiers doivent être préparés annuellement, conformément aux normes comptables prescrites par la Loi sur les compagnies. Il existe des différences entre ces normes comptables et les normes IFRS.  
     L'Inde s'est engagée à faire converger ses normes comptables avec les normes IFRS (sous réserve de quelques exclusion) ; ces normes sont appelées les normes comptables indiennes ou Ind AS. Pour les exercices comptables ouverts à compter du 1er avril 2016, ces normes sont obligatoires pour les sociétés cotées et non cotées qui atteignent certains seuils de valeur nette.
11. L’objectif final de la comptabilité est de fournir une image fidèle de la situation de l’entité tout en respectant les règles et concepts qui régissent la norme. Dans la pratique cela semble être difficile à cause de l’environnement de travail. Par exemple : La clôture d’un exercice comptable excède dans la plupart des cas la date prévue ;
13. **L’équation comptable** : L'enregistrement des transactions dans les livres de comptes est basé sur l'équation comptable. Équation comptable est une formule exprimant l'équivalence des deux expressions des actifs et passifs. La relation reste le même à cause de double aspect de la transaction.
14. **La convention de l’importance** : Les états financiers doivent donner une analyse suffisante des données, sans détails inutiles pour permettre aux utilisateurs de comprendre ses implications financières. A savoir tous les faits importants doivent être divulgués qui affectent les décisions des utilisateurs des états financiers.
15. **Normes** **comptables** : Tout comme la constitution d’un pays, les normes comptables sont l’ensemble des règles régularisées par une autorité compétente en vue de veiller aux textes en vigueur.
16. **Les processus de la comptabilité** : Sont les étapes qui permettent d’enregistrer toutes les transactions afin de fournir l’information sur la situation financière d’une entité.
17. **Les branches de la comptabilité :** La comptabilité financière ; la comptabilité analytique et la comptabilité de gestion.
18. **La comptabilité une source d’information financière :** La comptabilité est une source d’information essentielle et le droit comptable précise notamment les obligations de l’entreprise en production et diffusion d’information comptable et financière. Il a également permis la formalisation d’un ensemble de principes fondamentaux, formant un véritable système de base de la comptabilité. Il a enfin défini les objectifs à atteindre par toute comptabilité : régularité, sincérité et au sommet, image fidèle.